



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Pérou

Question écrite n° 69565

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur, selon toute apparence et d'après un rapport d'Amnesty International, une campagne d'intimidation systématique dirigée contre les personnes critiquant les autorités au Pérou. Il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre pour que les défenseurs des droits humains, des journalistes et des dirigeants de l'opposition politique qui ont été la cible de menaces soient mieux protégés dans leur pays.

### Texte de la réponse

Le rapport 2001 d'Amnesty International décrit la situation qui pouvait être observée en 2000 et, s'agissant du Pérou, il dénonce les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales commises par le régime du Président Fujimori en fonction à cette époque. Celui-ci a démissionné en novembre 2000, et la démocratie a été rétablie au Pérou par le gouvernement de transition du Président Paniagua, puis avec l'élection à la présidence de M. Toledo, en juin 2001. Le Pérou adhère de nouveau aux règles de la démocratie et de l'Etat de droit. Il a marqué, au sein de l'Organisation des Etats américains (OEA), son engagement à cet égard en prenant l'initiative de la Charte démocratique interaméricaine, adoptée lors d'une session extraordinaire à Lima, le 11 septembre 2001. Cette charte prévoit notamment la suspension de la participation à l'organisation de tout Etat membre dans lequel surviendrait une rupture ou une grave menace de rupture de l'ordre démocratique. Le Pérou a en outre ratifié, le 13 septembre 2001, le statut de la Cour pénale internationale. Sur le plan interne, le gouvernement péruvien a engagé une lutte contre la corruption et l'impunité avec la création d'une commission de la vérité et de la réconciliation.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69565

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 2001, page 6672

**Réponse publiée le :** 21 janvier 2002, page 275